

Gratuite et de Qualité !

La Médecine de Soins du Réseau Médical du GPF SNCF



L'UNSA-Ferroviaire revendique son extension aux agents Contractuels SNCF !

Rappel concernant les agents au Statut : l'article 2 du chapitre 12 du statut des relations collectives entre SNCF, SNCF Réseau, SNCF Mobilités constituant le GPF et leurs personnels, précise que : « L'agent du cadre permanent a droit aux soins gratuits qui lui sont dispensés par les médecins de soins du réseau du Service Médical ». L'accès à la médecine de soins est également ouvert aux titulaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

La consultation en médecine de soins est gratuite dans les cabinets médicaux du GPF SNCF, ainsi qu'au cabinet médical privé des médecins agréés, installés dans le secteur proche de votre domicile. De plus, sur avis de votre médecin de soins SNCF, vous pouvez consulter gratuitement un médecin spécialiste du réseau médical du GPF. Mieux encore, et pour certaines spécialités (ophtalmologie, gynécologie...) vous pouvez demander directement une consultation à un médecin spécialiste de votre choix.

Les avantages sont nombreux : **CONSULTATIONS GRATUITES** auprès des généralistes et spécialistes, **DÉLAIS D'ATTENTE RÉDUITS** pour consulter un spécialiste, par exemple un ophtalmologiste, très nettement inférieurs à ceux d'un spécialiste exerçant en cabinet privé, **QUALITÉ RECONNUE** des médecins du réseau SNCF. Enfin, vous pouvez dorénavant prendre **RENDEZ-VOUS EN LIGNE** depuis l'intranet SNCF (site du service médical) à l'aide de « CLICK-RDV », et choisir la plage de rendez-vous du médecin généraliste ou spécialiste du cabinet médical concerné.

Le GPF SNCF est l'une des dernières entreprises à proposer un réseau médical compétent et accessible rapidement. **De plus, le réseau des médecins SNCF constitue un maillage national :**

- ✓ Un réseau de Cabinets Médicaux ouverts à la médecine de soins ;
- ✓ 1300 médecins généralistes appelés "agréés en cabinet privé" : des généralistes recevant gratuitement les Cheminots, moyennant prise de rendez-vous préalable, en présentant sa Carte Vitale et précisant salarié(e) cheminot(e) affilié(e)s à la CPRP SNCF. La liste est en cours d'actualisation par le Service Médical à la demande de l'UNSA-Ferroviaire.

Les consultations peuvent être réalisées pendant les heures de service au cabinet médical de la SNCF ... *extrait de l'article 4 du RH00359.*

REVENDICATIONS UNSA

Avec la réforme du ferroviaire 2018, le recrutement d'agents Contractuels (relevant du Code du travail) au sein du GPF SNCF, sera la norme à partir du 1^{er} janvier 2020.

Au même titre que l'UNSA-Ferroviaire revendique que la Caisse Primaire et de Retraite du Personnel (CPRP) SNCF deviennent "LA" caisse de la Branche Ferroviaire en construction, l'UNSA-Ferroviaire demande depuis des années (en Commission Supérieure de la Santé et lors des différents rendez-vous avec la Direction SNCF) l'ouverture des cabinets médicaux aux agents Contractuels.

Une revendication légitime, en phase avec l'expression médiatique du Président de la SNCF, *afin d'éviter une SNCF à deux vitesses...*

Médecine de soins SNCF Gratuite et de Qualité !



TESTÉE ET APPROUVÉE

